

Avant-propos

La pandémie qui a frappé le monde et la France en 2020 et encore en ces premiers mois de 2021 a eu un profond impact sur les modèles de consommation alimentaire des français, tout comme sur l'ensemble des chaînes productives et logistiques allant « du champ à l'assiette ». Déjà dans son rapport au Parlement présenté en juin 2020, l'OFPM s'était essayé à une première analyse à chaud des conséquences des cinquante-cinq jours de confinement presque total que la France avait connu au printemps. D'autres phases de confinement plus ou moins marquées se sont ensuite succédées et cela jusqu'au moment de la publication de ce nouveau rapport, le dixième dans la jeune histoire de l'OFPM.

Publié en juin 2021, le présent rapport couvre l'ensemble de l'année 2020, une année marquée donc par la pandémie, mais aussi dans les derniers mois par de fortes tensions sur les marchés agricoles mondiaux, tensions qui se sont d'ailleurs encore amplifiées au premier semestre 2021.

Le lecteur - ou plutôt l'utilisateur - de ce rapport y trouvera une source de données sans équivalent sur l'évolution des prix tout au long des principales filières alimentaires avec cette année des développements nouveaux en ce qui concerne les produits aquatiques et les produits bio.

Rappelons, toutefois, que les données sur les calculs de marges nettes pour certains secteurs de l'industrie ainsi que pour la grande distribution portent pour l'essentiel sur l'année 2019, avant donc le choc de la pandémie.

A bien des égards l'année 2020, allant d'ailleurs jusqu'aux premiers mois de 2021, a été exceptionnelle. Les modes de consommation alimentaire ont été de loin les plus impactés avec la fermeture totale, puis partielle, de la restauration hors foyer qui se prolonge encore en ce qui concerne les cafés et restaurants, sans oublier les conséquences de la généralisation du télétravail. La consommation à domicile a, bien sûr, pris le relais, se portant sur l'achat de produits plus ou moins élaborés, faisant souvent l'objet d'emballages spécifiques. La demande de certains produits plus caractéristiques de la restauration comme le veau, certaines « petites » volailles mais aussi les pommes de terre (pour les frites) ou la salade, s'en est trouvée affectée alors que l'on assistait par contre à une augmentation de la demande pour la viande hachée. Dans un premier temps, la fermeture des commerces alimentaires et des marchés a provoqué un report des achats vers les drives, puis vers le commerce de proximité lorsque celui-ci est devenu à nouveau accessible. Pour nombre de filières la disparition de certains débouchés a provoqué la création de stocks souvent difficiles à écouler, voire des destructions de récoltes pour quelques fruits et légumes.

Dans l'ensemble, les filières se sont bien adaptées à cette nouvelle donne et les interprofessions ont souvent eu un rôle déterminant dans la gestion des excédents (lait) tandis que la grande distribution privilégiait, quand cela était possible, l'origine France (ovins, fruits et légumes). Les hausses de prix induites par ces contraintes ont été en général maîtrisées au stade du consommateur, surtout si l'on prend en compte - ce qui devient difficile à suivre pour l'Observatoire - la montée en gamme (en termes de différenciation) des produits, même de consommation courante: c'est notamment le cas pour le jambon, le steak haché et le poulet.

Globalement les données publiées par l'Observatoire s'inscrivent dans la lignée des rapports précédents. Il reste difficile d'interpréter à chaud les différences constatées dans la répartition des marges brutes entre l'industrie et la distribution. Remarquons toutefois, en ce qui concerne 2019, une assez nette augmentation de la marge nette des rayons de la grande distribution, suivie par l'Observatoire (de 1,2 % à 1,7 % en moyenne) avec cependant trois rayons (boucherie, marée et boulangerie) s'inscrivant toujours en négatif. Au stade de la production agricole, les écarts demeurent importants entre filières. Mais dans de très nombreux cas, pour les productions animales en particulier, le revenu dégagé par les

agriculteurs reste inférieur à 2 SMIC/UTH, à 1 SMIC même pour les éleveurs de races bovines allaitantes.

Signalons que la forte hausse des prix mondiaux des céréales et des oléo-protéagineux a eu, et aura encore plus en 2021 des conséquences sur les coûts de l'alimentation animale, et se traduit déjà par un « ciseau des prix » défavorable pour les productions les plus dépendantes comme le porc, les volailles et même le lait.

Ceci m'amène à une remarque plus générale - et personnelle - sur les prix agricoles. On sait la revendication légitime du monde agricole pour des prix rémunérateurs couvrant la réalité des coûts de production, intégrant tant le travail que le capital. Longtemps dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC) et de ses prix administrés cela fut le cas. Mais depuis deux décennies, la PAC a suivi un autre chemin et, sans préjuger de ce que sera la PAC 2023 et ses nouvelles applications nationales, l'évolution apparaît de plus en plus irréversible. Pour de très nombreux produits agricoles, les prix se forment sur des marchés non seulement européens mais de plus en plus mondiaux : c'est le cas des grandes « commodités » agricoles comme les céréales, les oléagineux, le sucre, les grandes matières premières laitières (beurre, poudre), la viande porcine et même dans une certaine mesure bovine. Le prix à la sortie de l'exploitation en France dépend certes des débouchés nationaux mais avant tout de la situation mondiale, qu'il s'agisse de la sécheresse au Brésil, de la collecte laitière en Nouvelle Zélande, de la peste porcine en Chine, des achats de bovins par la Turquie, des tensions entre la Russie et l'Ukraine... sans oublier les variations du dollar tant vis-à-vis de l'euro que du real brésilien ou du yuan chinois.

Pour tous ces produits, les prix agricoles dépendent moins des relations avec l'aval que de la conjoncture internationale ou au moins européenne.

Les producteurs, comme d'ailleurs aussi les transformateurs peuvent utiliser, pour gérer leur risque de prix à court terme, les marchés dérivés mais cela ne peut changer profondément la donne en matière de dépendance à l'instabilité des marchés.

Ce n'est bien entendu pas le cas pour toutes les filières : les fruits et légumes et une partie au moins du lait et des viandes réfèrent à des dynamiques plus locales et c'est là bien sûr que la voie de la contractualisation prend tout son sens.

Dans le cas du lait par exemple, dont une partie seulement des débouchés dépend des marchés internationaux, il serait parfaitement possible d'imaginer des contrats pluriannuels lissant les variations saisonnières et intégrant, si nécessaire pour une partie du prix des clauses d'indexation sur la base des cours européens des matières premières laitières, et cela en toute transparence.

L'instabilité des prix est au cœur des problématiques agricoles. Longtemps la PAC a permis de s'en abstraire (et encore, pas pour toutes les productions). Les aides directes ont un moment pris le relais mais leur orientation actuelle est toute différente. Certains producteurs sont en capacité d'échapper à cette logique de marché en jouant des circuits courts, des niches de qualité et en répondant de manière plus étroite à la demande des consommateurs. L'essor de l'agriculture biologique en est un exemple, même si celle-ci peut trouver parfois assez vite ses limites en termes de débouchés. On peut même commencer à parler d'une certaine renationalisation de quelques marchés en fonction de la demande des consommateurs. Mais à l'inverse, on constate aussi la montée en puissance de flux de produits transformés en provenance d'autres pays européens.

L'accent mis à juste titre sur la contractualisation est à mon sens fondamental. Elle introduit un rapport de confiance entre les différents maillons des filières qui reste la principale carence du paysage agro-alimentaire français. Les textes de lois peuvent s'accumuler, ils ne sont pas parvenus à modifier durablement les mentalités. Appliquée dans nombre de filières, avec si nécessaire des clauses d'indexation sur les prix de marché, la contractualisation - éventuellement tripartite - permettrait de mettre autour de la même table non plus des adversaires mais des partenaires.

Transparence, confiance, partenariat, voilà le socle sur lequel, à la suite des EGAlim, il sera possible de sortir enfin des stériles querelles actuelles. A son modeste niveau, l'Observatoire de la formation des prix et des marges a contribué au moins au premier élément de ce socle en bâtissant durant ces dix dernières années une base de données et d'analyse à la disposition de l'ensemble des acteurs qui n'a aucun équivalent pour l'instant en Europe. La France est incontestablement le pays qui a fait le plus d'efforts en matière de transparence des marchés tout au long des filières alimentaires. Il y a bien sûr encore des efforts à faire et des pistes à explorer, la principale limite restant la disposition de données fiables.

Les groupes de travail de l'Observatoire sont largement ouverts à tous les maillons de la chaîne alimentaire. Le Comité de Pilotage de l'Observatoire réunit toutes les familles professionnelles et c'est lui qui adopte, à **l'unanimité** des parties prenantes, le rapport que j'ai aujourd'hui le privilège de présenter au Parlement.

Qu'il soit permis au Président de l'Observatoire de remercier tous ceux qui au fil d'innombrables réunions ont apporté leur contribution à un travail dont le rôle est d'éclairer les débats, même les plus passionnés. Mes remerciements vont aussi aux personnalités désignées qui ont consacré souvent un temps important à présider les groupes de travail : Sylvie Alexandre (lait), Thierry Berlizot (céréales), Jean-Louis Gérard (fruits et légumes et bio), Catherine Mariojouis (produit de la pêche et de l'aquaculture), Georges-Pierre Malpel (porc et volailles). Enfin comment ne pas souligner l'apport décisif de FranceAgriMer et de ses experts ainsi que de l'équipe de l'Observatoire menée par Philippe Paquotte avec Laure Deudon, Romain Girard et Fédora Khaili.

Que tous en soient ici remerciés, le Président devant seulement assumer la responsabilité des lacunes et imperfections ainsi que la paternité du présent avant-propos.

Philippe CHALMIN,
Président de l'Observatoire de la formation des prix et des marges